



– INDRE ET LOIRE –

## LETTRE OUVERTE AU MINISTRE

Monsieur le Ministre

Vous avez décidé ce vendredi 10 mars 2006 de marquer symboliquement par votre présence l'inauguration du premier hôtel des Finances d'Indre et Loire. Les agents soussignés et les syndicats du Trésor C.G.T. , F.O. et des Impôts S.N.U.I., C.G.T., F.O. du département souhaitent donc se saisir de votre visite pour attirer votre attention sur le niveau de mécontentement des personnels et des usagers.

En effet, alors que vous êtes venu pour inaugurer l'hôtel des finances de LOCHES, nouvelle vitrine médiatique du ministère, nous ne pouvons passer sous silence la réalité vécue par les agents et les usagers du département.

La DGCP 37 a perdu, en 5 ans, 55 emplois ( 440 emplois implantés en 2002, 385 en 2006) . En quatre ans de 2003 à 2006 vous avez supprimé à la DGI dans ce département 47 emplois soit l'équivalent de l'effectif du site que vous inaugurez aujourd'hui.

Si la simplification des démarches auprès des usagers est une préoccupation partagée par les agents, elle ne doit pas se faire au détriment de la qualité du service rendu.

Cette qualité ne peut trouver à s'exprimer dans des services de plus en plus concentrés où la poly compétence et polyvalence forte sont la règle afin de pallier entre autres le manque d'effectifs.

Comment justifier la politique de notre Ministère en matière informatique, spécialisation, externalisation, qui conduit à générer des dysfonctionnements et met en cause notre crédibilité auprès de nos partenaires ?

La remise en cause du principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables représente une menace pour la garantie des droits du contribuable en instituant un interlocuteur fiscal unique juge et partie.

Comment pouvez vous engager et encourager des restructurations qui conduisent à éloigner nos services des populations sans tenir compte des mouvements démographiques et des besoins des usagers ( six fermetures de Trésoreries depuis 2001 dont un poste aggro en 2005, quatre spécialisations et un poste éclaté et spécialisé )

Outre la question du pouvoir d'achat des fonctionnaires qui demeure entière, la mise en œuvre de la réforme de la notation est un nouvel élément qui instaure une individualisation de la rémunération, des conditions d'exercice de l'activité professionnelle et des carrières des personnels, en niant les réalités collectives et solidaires des processus de travail, au risque de générer un affaissement de l'efficacité des missions publiques.

